



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°340 DU 17 AU 23 OCOTBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 1 victime de VBG, 1 enlevée, 1 torturée et 2 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 femme et 1 nouveau-né tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	3
<i>I.1.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	4
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>III. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
FAB	: Forces Armées Burundaises
FOMI	: Fertilisant Organo-Minéraux
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 18 octobre 2022, vers 20 heures, sur la bifurcation des routes Musasa et Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, un présumé Justin, âgé de 23 ans, conducteur de taxi moto, originaire de la colline Mayange, zone Bigina, de cette même commune, a été fusillé au niveau des appa-

reils génitaux par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, la victime a été fusillée lorsqu'elle conduisait son patron présumé Boas soupçonné de transporter de l'engrais frauduleux. Selon les mêmes sources, Boas qui était avec le conducteur de taxi-moto a pris le large tandis que la victime est morte en cours de chemin vers l'hôpital Makamba où le corps a été mis.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 22 octobre 2022, le matin, dans un boisement du quartier Shatanya, commune et province Gitega, un corps sans vie de Désiré Nsabimana, âgé de 28 ans, marié et père de 4 enfants, résidant au quartier Karera I, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le cadavre n'avait aucune blessure mais à côté duquel se trouvait un bâton. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital Régional de Gitega.

commune Nyanza-lac, province Makamba, Venant Ntibakina, âgé de plus de 70 ans, a été tué à coups de machettes par un groupe de 4 personnes non identifiées qui ont défoncé une porte de sa maison et il a rendu son âme quelques heures après. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie, et vivait séparément avec sa femme dans la maison. En date du 17 octobre, très tôt le matin, Jean Claude Nkurunziza, Commissaire communal de police de Nyanza-lac accompagné par une autorité communale s'est rendu sur les lieux de l'incident pour s'enquérir de la situation. Selon les mêmes sources, ses deux fils, Alexis Bizimana et sa mère Rosalie Nsabimana, son frère Jérémie Nshemezimana et son cousin Nicodème Nshimirimana ont été arrêtés et conduits au cachot de la police pour des raisons d'enquête.

Un vieil homme tué en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 16 octobre 2022, sur la colline Gasaba, zone Kabonga,

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 17 octobre 2022, vers 20 heures, sur la colline Siza, commune et province Makamba, Violette Minani, âgée de 23 ans, mère d'un enfant a été tuée à coups de couteau par son mari, Léonard Nahayo alias Muzayire. Selon des sources sur place, ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, après le forfait, ce présumé auteur a pris le large vers la Tanzanie tandis que le cadavre a été

conduit à la morgue de l'hôpital Makamba. En date du 19 octobre 2022, Léonard Nahayo a été arrêté dans le district de Kibondo en République-Unie de Tanzanie et il a été extradé au Burundi, par la police tanzanienne, le même jour. En date du 20 octobre 2022, dans le cadre des procès en flagrance, il a été auditionné et condamné par le tribunal de grande instance de Makamba à une peine à perpétuité et à payer une somme de 20 millions fbu de dommages et intérêts ou à purger une peine de 120 ans s'il ne paie pas cette amende.

1.1.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2022 indique qu'en date du 11 octobre 2022, sur la colline Cumba, commune Rutegama, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette. Selon des sources sur place, ce nouveau-né venait d'être

tué et jeté par sa mère, Justine Bukuru, âgée de 18 ans après l'avoir mis au monde. Selon les mêmes sources, après les faits, des voisins ont interrogé cette jeune fille et celle-ci a avoué les faits en montrant le lieu où le bébé a été jeté. Ils ont ainsi démolé la toilette et ont retiré le corps sans vie du nouveau-né. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Muramvya.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Nyamurenza, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 octobre 2022 indique qu'en date du 29 septembre 2022, sur la colline Kaganda, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, M.A., âgée de 11 ans, écolière en 4^{ème} année, a été violée dans une forêt par Ndikumana, conducteur de taxi-moto. Selon

des sources sur place, l'enfant rentrait de l'école et ce conducteur de taxi-moto l'a conduite dans cette forêt où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours mais la population est intervenue deux heures après. Ce conducteur de taxi-moto a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot communal de police de Kiremba tandis que la victime a été conduite au CDS Nyamurenza pour des soins médicaux.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2022 indique qu'en date du 15 octobre 2022, sur la colline Munyinya, zone Kabuye, commune et province Kayanza, Emile Nzokirantevye, cultivateur, a été battu à coups de bâton et blessé au niveau de la jambe par Gabriel Sinumvayaha, responsable collinaire des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, il a été accusé

d'avoir détruit une haie antiérosive de Gabriel Sinumvayaha quand il labourait son champ se trouvant au-dessus de celui-ci. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux avant que Mathieu Manirakiza, chef collinaire Munyinya et ce présumé auteur lui exigent de payer une somme de 30 mille fbu destinée aux notables de la colline afin de pouvoir le réconcilier avec Gabriel.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 17 octobre 2022, vers 14 heures, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Denis Ndayambaje, âgé de 36 ans, commerçant et membre du parti CNL, a été enlevé chez lui par Salvator Ihorihoze, responsable provincial du SNR à Bujumbura rural accompagné par

Népomuscène Nsengumuremyi¹, responsable-adjoint des Imbonerakure en province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Denis a été conduit à bord d'une camionnette double cabine au cachot communal de Kabezi. En date du 18 octobre 2022, dans la journée, il a été sorti du cachot et embarqué à bord d'un véhicule du SNR, vers une destination inconnue.

¹Népomuscène Nsengumuremyi était au départ responsable communal des Imbonerakure à Mutimbuzi avant d'être promu responsable provincial de la milice Imbonerakure à Bujumbura rural.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un ex-FAB arrêté en commune Rutovu, province Bururi

En date du 19 octobre 2022, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province Bururi, Albert Ndikumana, ex-FAB, âgé de 50 ans, cultivateur, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, avant son arrestation, ces policiers ont mené une fouille perquisition chez lui, le même jour et ont saisi un fusil de type Karachinikov pliante portant le numéro 3329 après l'avoir déterré à côté de sa maison. Selon les mêmes sources, Albert a été accusé de détention illégale d'une arme à feu mais il rejette ces accusations en disant qu'il n'avait pas de fusil que c'est un montage fait contre lui par la police.

II. DES FAITS SECURITAIRES

Deux personnes blessées en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 20 octobre 2022, vers 21 heures, dans un restaurant-bar appartenant à Hakizimana, tout près du parquet de Bujumbura rural, sur la colline et commune Kabezi, province Bujumbura rural, Aline Nahimana et Dieudonné Mpabansi, ont été blessées à coups de balles par le surnommé Musani, militaire d'une position à Kabezi. Selon des sources sur place, dans la journée, vers midi, ce militaire était venu dans ce restaurant-bar où travaillait cette fille et il avait indiqué que s'il attrapait quelqu'un avec sa copine qu'il le tuerait. Selon les mêmes sources, c'est ainsi que vers 21 heures, ce militaire est retourné et a trouvé sa copine avec Dieudonné Mpabansi et après quelques minutes il a tiré des coups de feu en blessant les deux personnes. Les victimes ont été conduites à l'hôpital de Kabezi mais le militaire n'a pas encore été arrêté.

Des membres de la milice Imbonerakure impliqués dans des vols en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2022 indique que du 14 au 21 octobre 2022, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un groupe des membres de la milice Imbonerakure dont Claude Niyonkuru, Jean Hafashimana, Amissi Kwizera, Japhet Nkorerimana

Une personne arrêtée en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 16 octobre 2022, vers 19 heures, sur la colline Muhindo, commune Gisuru, province Ruyigi, Athanase Njejjimana a été arrêté chez lui et conduit à la police de Gisuru par Donatien Irankunda et Protais Ndikumana, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de s'être installé sur cette colline sans avoir leur autorisation et qu'il avait refusé de payer une amende auquel ils lui avaient imposée. Selon les mêmes sources, en date du 18 octobre 2022, il a été libéré après avoir payé 30 milles fbu à Joseph, OPJ.

alias Ndakwica et Jonathan Nibizi alias Makeca ont volé dans des champs et des biens divers dans quinze ménages dont ceux de Issa Hassan, Nduguye, Mossi Sinzinkayo, Cirondereye, Ndagijimana et Sala Adidja. Selon des sources sur place, en date du 20 octobre 2022, Claude Niyonkuru a été attrapé en possession de 4 chèvres qu'il venait de voler chez Vincent Miburo et allait les vendre dans la commune voisine de Buganda. Claude a été conduit au cachot communal de police de Rugombo avant sa libération en date du 21 octobre 2022.

Un enfant maltraité en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2022 indique qu'en date du 15 octobre 2022, sur la colline Ndengo, commune Kiganda, province Muramvya, Willy Vumiliya, âgé de 8 ans, orphelin de mère, a été battu par son père Eric Nzambimana qui l'a attaché toute la nuit sur un tronc d'arbre se trouvant dans l'enclos. Selon des sources sur place, des voisins qui l'ont trouvé le matin attaché à cet arbre, sont allés porter cette affaire chez l'administrateur communal de Kiganda, Omer Ndiokubwayo mais ce dernier n'a pas réagi. Selon les mêmes sources, ce n'est pas la première fois que l'enfant subit de telles violences physiques et il a régulièrement été battu à coups de bâton.

Des champs de cultures endommagés en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Du 10 au 18 octobre 2022, dans les marais de la rivière Ndurumu, sur la colline Canzikiro, commune Bugenyuzi et la colline Karuri, commune Buhiga, province Karuzi, des champs de riz, de haricots et de pommes de terre ont été endommagés par des inondations provoquées par des travaux de nettoyage des étangs effectués par des travailleurs du Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye. Selon des sources sur place, ces travaux consistaient à enlever de la boue ayant bloqué l'écoulement normal de l'eau de la rivière vers des étangs de pisciculture et ces terres étaient jetées dans la rivière principale entraînant ainsi celle-ci à perdre son lit et à envahir des champs de cultures de la population se trouvant dans les marais. Selon les mêmes sources, les propriétaires des champs inon-

dés ont porté plainte chez l'administrateur communal de Buhiga, Térance Bacebaseme qui a parlé par après au responsable des travaux de ces champs du président afin de résoudre le problème.

Destruction des champs de cultures en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 19 octobre 2022, sur les collines Vumbi, Burarana et Nyagatovu, commune Vumbi, province Kirundo, des pluies torrentielles mélangées de grêles ont détruit 67 champs de manioc, 120 champs de bananes, 342 champs de haricot, 215 champs de patate douce. Ces pluies ont tué 19 chèvres et ont détruit une église Fourscare ainsi que 14 maisons. Selon des sources sur place, l'administration communale et des ONGs se sont rendus sur lieux pour l'identification des ménages touchés mais la population n'a pas encore bénéficié d'une assistance.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.